



Lundi 11 mai 2020

Les centres commerciaux des Bouches-du-Rhône rouvrent ce lundi 11 mai

Pierre Dartout, préfet des Bouches-du-Rhône, sur le fondement du décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a décidé de maintenir l'ouverture de l'ensemble des centres commerciaux du département.

Cependant, s'il est constaté dans ces centres commerciaux des mesures de protection et de contrôle insuffisantes pour les clients et les salariés et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le préfet se réserve la possibilité d'interdire l'accueil du public dans ces centres commerciaux.

Cette nouvelle phase que représente le déconfinement ne sera réussie que si nous respectons scrupuleusement l'ensemble des mesures d'hygiène, les gestes barrière et la distanciation sociale.

C'est pourquoi Pierre Dartout demande à l'ensemble de la population de ne pas relâcher les efforts, collectifs et individuels, pour éviter une reprise de l'épidémie et en appelle à la responsabilité de chacun.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

